



Création d'une OCG Label Haie

Webinaire
2 juin 2022



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires

Au programme du webinaire

Durée : 2h

Temps 1 – Cadre de la constitution et de l'animation d'une OCG - 30 min

- Définition et rôle d'une OCG et 1ères étapes pour constituer une OCG – **Catherine Moret, Afac-Agroforesteries** - 7 min
- Etape de certification et points de contrôle par Certis : *Retours d'expérience sur la procédure d'audit d'une OCG et sur la posture de l'organisme certificateur* – **Emilie Bellier, Certis** - 12 min
- L'appli Label Haie, un outil pour faciliter l'animation de l'OCG – **Samuel Grillet, Afac-Agroforesteries** - 4 min
- Coût de labellisation – **Catherine Moret, Afac-Agroforesteries** - 5 min

Questions / réponses – 20 min

Temps 2 – Retour de la mise en œuvre territoriale – 40 min

- **Témoignages**
- **Emmanuel Lelièvre**, Président de la SCIC Mayenne Bois Energie
- et **Jean-Pierre Le Rolland**, Président de la SCIC Bocagenèse et **Lucie Le Breton**, coordinatrice technique de la SCIC Bocagenèse :
- *2 ans après la constitution d'une OCG, retours sur une animation de groupe et perspectives de croissance*
- **Valérie Cornu**, Coordinatrice Contrat Territorial de la Colmont SENOM (Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais) :
- *L'opportunité des PSE pour mettre en place le Label Haie avec le projet de constitution d'une OCG, tout en étant accompagné dans une montée en compétences sur la gestion durable des haies.*
- **Dany Chiappero**, Responsable du pôle patrimoine, paysage et urbanisme et **Jean-Felix**, chargé de mission Label Haie - PSE au Parc naturel régional de la Brenne :
- *L'OCG comme support d'un projet développement de territoire associant acteurs économiques, élus du Parc, agriculteurs, association environnementale, techniciens, ...*
- **Laure Geidel**, Technicienne Agronome _ Espaces naturels et agricoles à Sète agglomération méditerranéenne
- *Préparer la constitution d'une OCG, mobiliser les compétences et intégrer le portage politique et d'animation au sein d'une collectivité*

Questions / réponses – 20 min

Temps 1 – Cadre de la constitution et de l'animation d'une OCG

Cadre légal de la certification

Le Label Haie repose sur :



> un cahier des charges
« **Gestion** »

➤ Les Disposition
générales

> un outil informatique de
traçabilité



> un cahier des charges
« **Distribution** »

➤ Le règlement d'usage de
la Marque

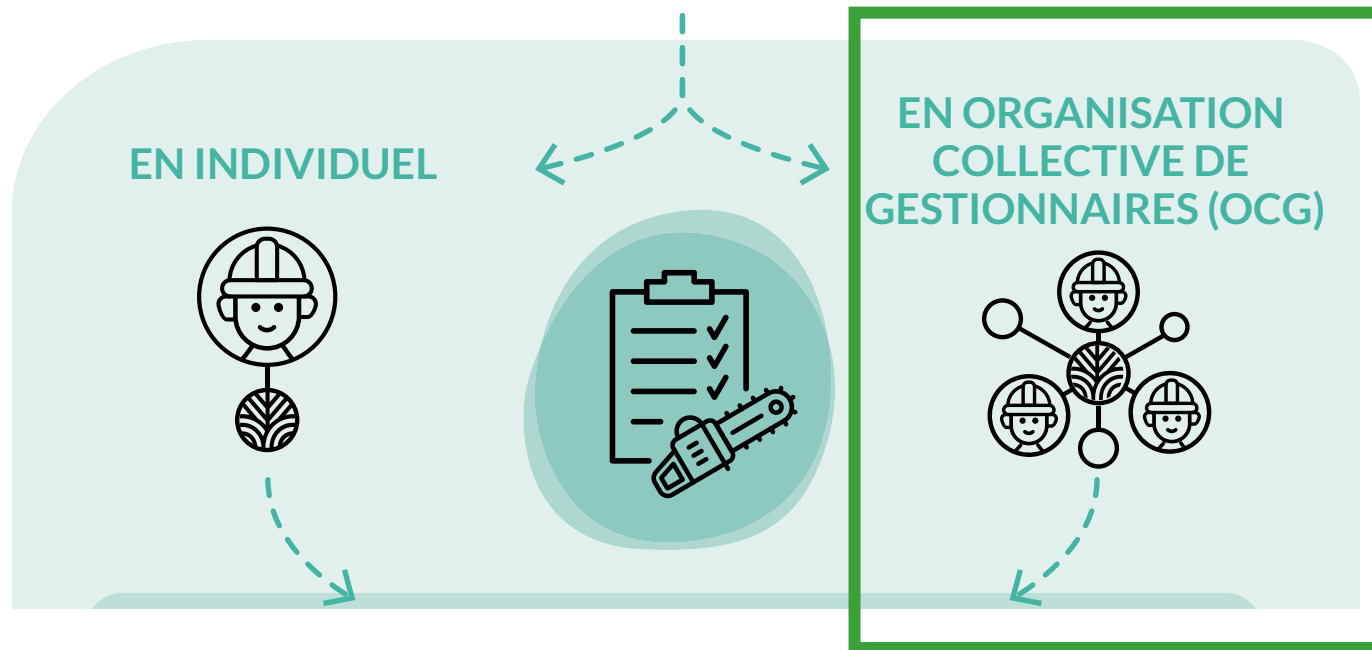


Schéma de certification

Choix initial du

GESTIONNAIRE DE HAIES

PRÉALABLE
À LA
LABELLISATION





Définition d'une OCG

Porteur de la certification collective Label Haie

L'Organisation collective de gestionnaires (OCG) en tant qu'entité légale, est le **détenteur du certificat** une fois certifié.

L'ensemble des gestionnaires (agriculteurs ou autres gestionnaires gérant des haies) affiliés à l'OCG bénéficient de fait de la certification Label Haie.

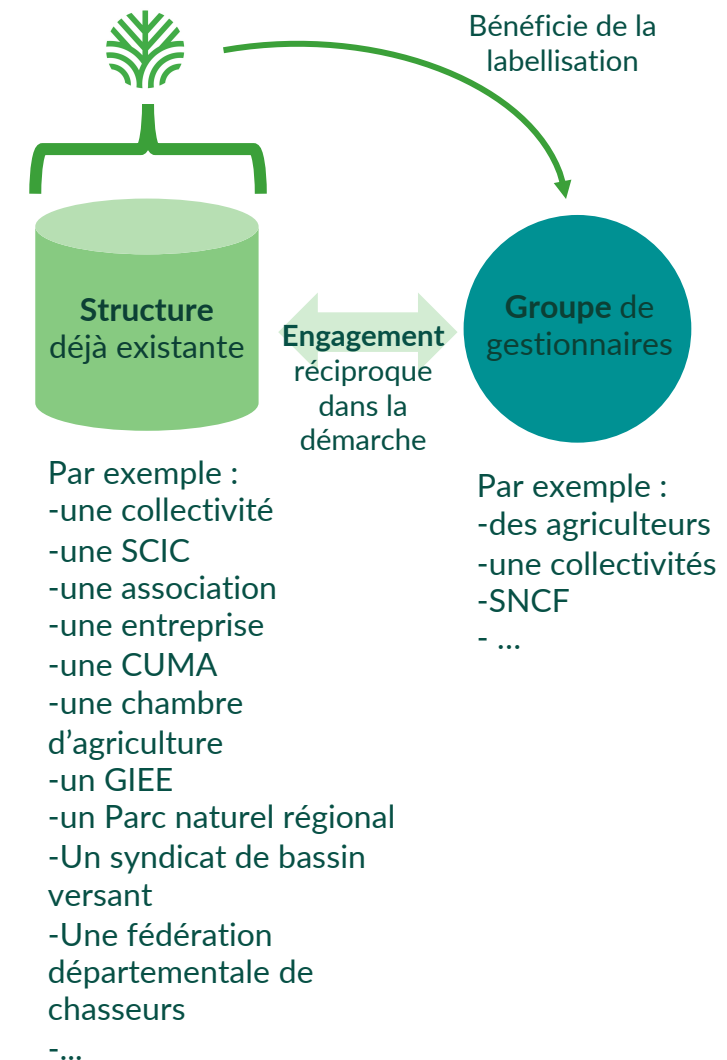
Qui peut être OCG

L'OCG peut être endossée par **tout type de structure morale déjà existante** (possédant un n° Siret) ayant identifié et encadrant des gestionnaires engagés exclusivement et directement auprès de cette même organisation dans la démarche de Label Haie.

Son rôle

Elle s'assure de la bonne application du Label Haie, en conformité avec les cahiers des charges et les dispositions générales. Elle est responsable de la certification et elle est garante de son maintien. Pour cela, elle s'assure de la bonne réalisation des audits internes, de la situation de chaque gestionnaire par rapport au Label Haie et les faire évoluer, Son rôle principal réside donc dans la mise en place et le suivi d'un **management de groupe**.

Statut d'OCG dès l'obtention de la certification





Etapes pour la création d'une OCG

Etape 1

- **Constitution du groupe de gestionnaires à labelliser**

Etape 2

- **S'identifier auprès de l'Afac-Agroforesteries**

Etape 3

- **Demande de certification auprès de Certis**

Etape 4

- **Obtention et maintien de la certification**



Etape 1 - Constitution du groupe à labelliser

Partie terrain

1. Réalisation des **pré-audits** auprès des agriculteurs-gestionnaires
2. **Identification des agriculteurs** atteignant au **moins le niv 1**
3. **Validation des pré-audits en audit initial** (par la double signature de l'audit par le gestionnaire audité et l'auditeur – via l'appli Label Haie)
4. Edition de la **liste des agriculteurs certifiables** immédiatement (le noyau initial pour constituer l'OCG)

Partie administrative

- L'OCG constitue un **groupe de gestionnaires** souhaitant s'engager dans le schéma de certification et de contrôle Label Haie par la **signature d'un contrat d'engagement** réciproque entre l'OCG et chaque gestionnaire
- *Le contrat d'engagement est exclusif, un gestionnaire **ne peut pas être engagé** auprès de deux OCG distinctes.*

modèle **contrat d'engagement réciproque** entre OCG et **gestionnaire** à télécharger ICI : <https://labelhaie.fr/demarches-obtenir-label-haie/>



Augmentation progressive du périmètre de l'OCG

plusieurs vitesses pour intégrer progressivement les agriculteurs dans l'OCG

Lot 1 Agriculteur n°1

Pré-audit
100% niv 1 atteint



Valider le pré-audit en **audit initial**



L'agriculteur **intègre l'OCG** immédiatement

Lot 2 Agriculteur n°2

Pré-audit
niv 1 non atteint

L'agri ne peut pas intégrer le label



Mise en conformité
avant le passage de Certis



Pré-audit n°2
100% niv1 atteint
Validé en **audit initial**



L'agriculteur **intègre l'OCG** immédiatement

Ex : Lors de la visite l'audit constate que l'indic « pas d'abrouissement des repousses » pas acquis

L'agriculteur met en défend rapidement sa haie plantée ou coupe de régénération

Lors de cette deuxième visite l'auditeur constate que l'indicateur est désormais acquis

Lot 3 Agriculteur n°3

Pré-audit
niv 1 non atteint

L'agri ne peut pas intégrer le label



Mise en conformité
d'ici 1 à 2 ans



Pré-audit n°2
100% niv1 atteint
Validé en **audit initial**



L'agriculteur **intègre l'OCG** l'année suivante

Ex 1 : indic « pas de désherbage chimique » pas acquis
Ex 2 : indic « coupe effectuée au plus près du sol » pas acquis

Ex 1 : L'agriculteur n'est pas encore prêt à changer sa pratique
Ex 2 : L'agriculteur doit attendre l'hiver pour reprendre ses coupes

Accompagnement technique de l'agri par l'OCG (formation collective, visite d'autres ea, ...)



Une OCG avec des niveaux mixtes

Exemple : sur 37 pré-audits réalisés auprès des gestionnaires :



17 gestionnaires

ont atteint le niv. 1



11 gestionnaires

ont atteint le niv. 2



7 gestionnaires

ont atteint le niv. 3

35 gestionnaires
présentés pour la
certification de groupe
(25% de agriculteurs
pré-audités)

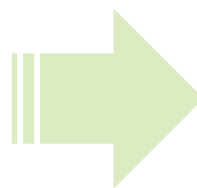
2 n'ont pas les pré-requis nécessaires et seront intégrés dans
l'OCG plus tard



Etape 2 – S'identifier auprès de l'Afac-Agroforesteries

Quand son groupe est prêt, L'OCG souhaitant engager un groupe de gestionnaires dans le schéma de certification « Label Haie » doit au préalable faire **la demande via le document de demande** incluant la liste des gestionnaires qu'il souhaite engager.

modèle **document de demande** à télécharger ICI :
<https://labelhaie.fr/demarches-obtenir-label-haie/>



A réception du courrier de demande officielle, l'Afac renvoie à l'OCG (sous 30 j) :

- un **contrat d'engagement** Afac-OCG à retourner signé
- un **identifiant unique de l'OCG** appelé code label

modèle **contrat d'engagement OCG** à télécharger ICI :
<https://labelhaie.fr/demarches-obtenir-label-haie/>



Contenu du contrat d'engagement :

- Se rattacher à la **démarche Label Haie** et **s'engager à la respecter** (Référentiels, les Dispositions générales, le règlement d'usage de la marque, ...)
- Délivrer le **droit d'usage de la Marque**
- Permettre le reversement de la **redevance** annuelle



Présentation de Certis

CERTIS c'est :

- Une SAS (depuis 2010) indépendante de tout groupe
- Créé en 1993 sous forme associative
- Dirigeant : Vincent COUËPEL
(depuis 1993, Président depuis 2010)
- Société Implanté à LE RHEU (35) avec un rayonnement sur l'ensemble du territoire national et les DROM
- 35 salariés (dont 27 auditeurs)
- Plus de 4500 clients
- Une spécialisation en agriculture, agro-fourniture et agro-alimentaire



Présentation de Certis



www.produitcertifie.fr



ISO 9001
ISO
14000



NF V 01
005
NF V 01
007



Chartes de production des Céréales Maïs Protéagineux

GLOBALG.A.P.



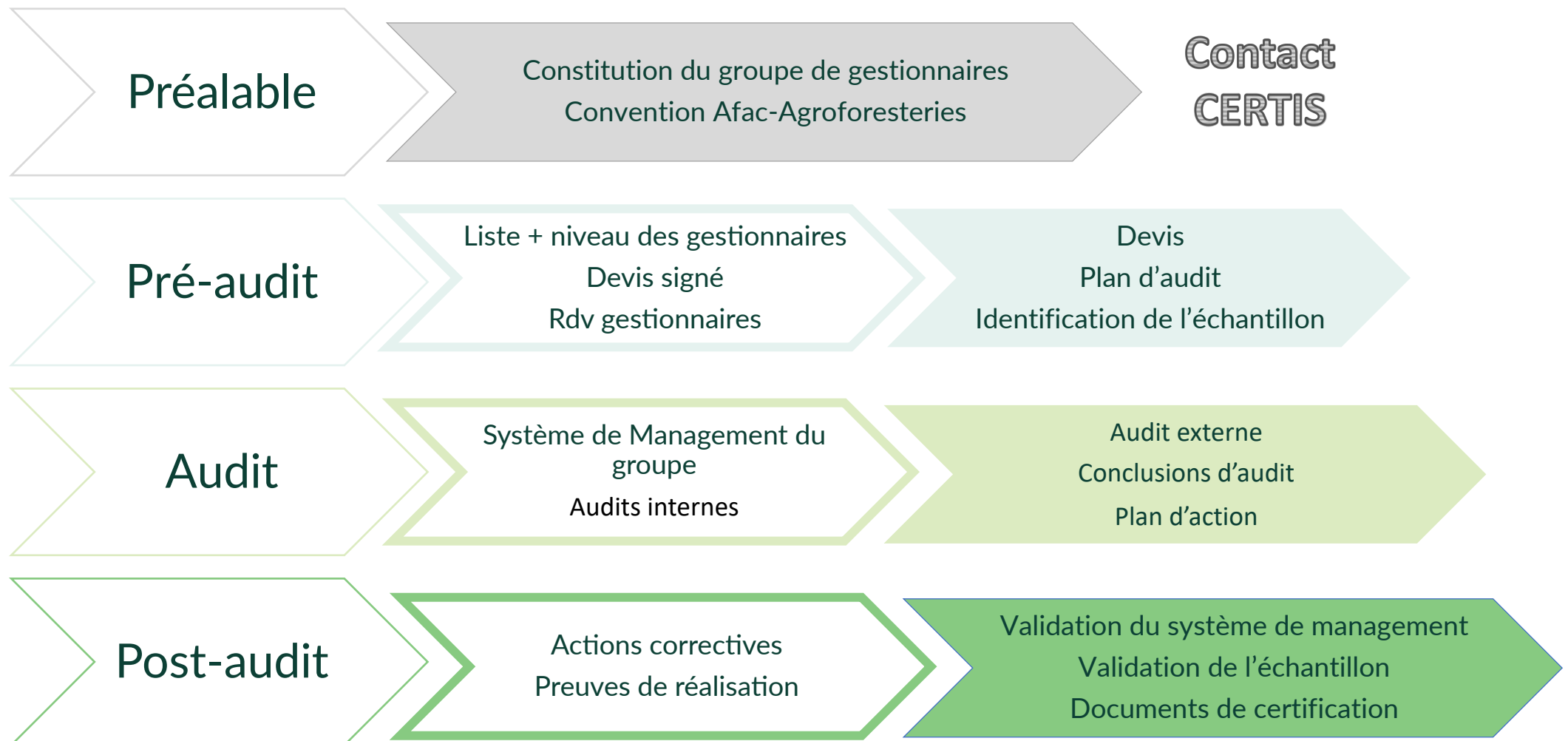
CERTIS c'est :

- ◆ 4 activités :
 - ◆ La certification
 - ◆ ISO 17065 accrédité (certification de produits, processus et services : accréditation disponible sur www.cofrac.fr)
 - ◆ ISO 17021 accrédité (certification de système de management : accréditation disponible sur www.cofrac.fr)
 - ◆ Le contrôle tierce partie
 - ◆ La formation (organisme de formation enregistré)
 - ◆ L'ingénierie de développement



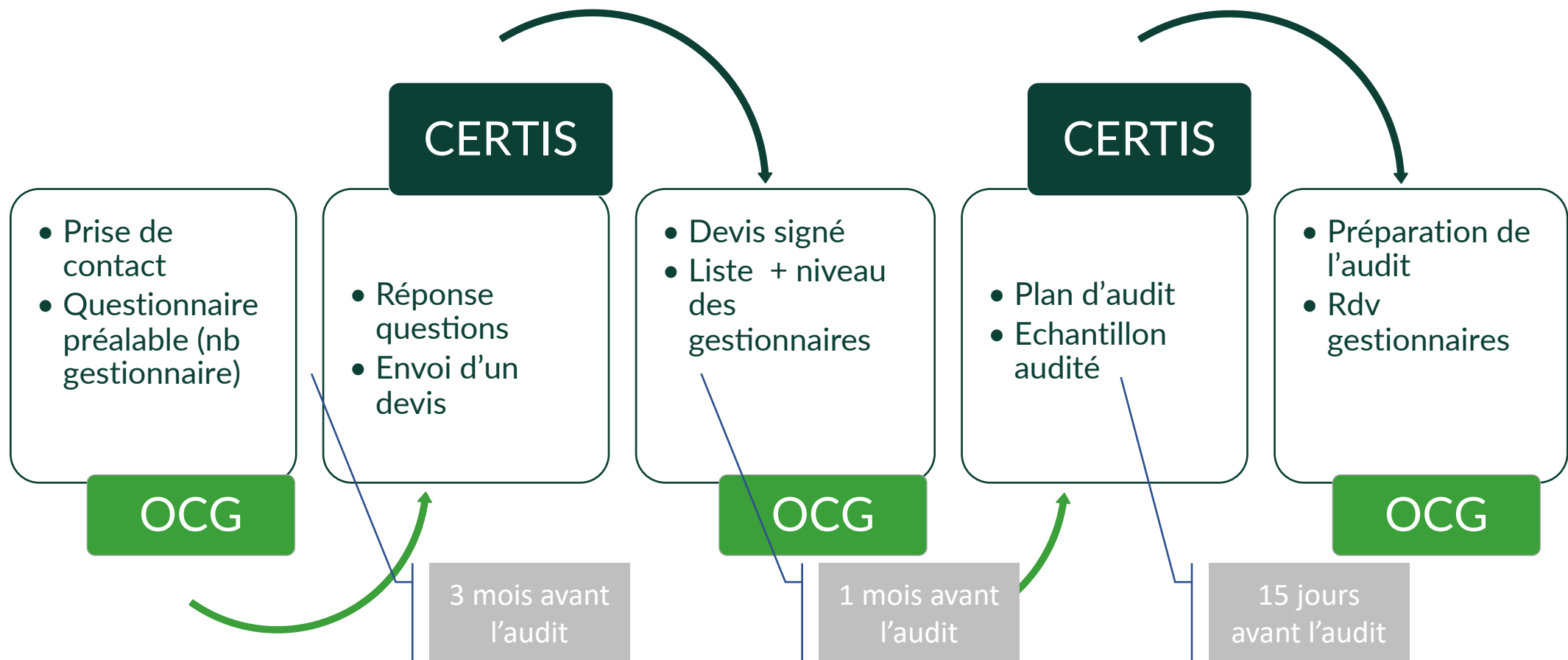
Etape 3–Demande de certification auprès de Certis

OCG,
De la première prise de contact à l'émission des documents
de certification





Etape 3 – Demande de certification auprès de Certis





Etape 3-Demande de certification auprès de Certis



Questionnaire préalable à une certification ou à un contrôle selon la démarche LABEL HAIE à retourner informatiquement à CERTIS

1- Identification de l'entreprise à auditer

Nom usuel		Statut juridique	
Raison sociale		N° SIRET	
Union / Groupe		Code NAF	
Adresse 1		Tél. fixe	
Adresse 2		Tél. portable	
Code postal		Fax	
Commune		Mail	
Interlocuteur		Code Label	

2 - Certification(s) obtenue(s)

Votre structure est-elle déjà certifiée par CERTIS ?

☐

Quelle(s) démarche(s) ?

3 - Informations spécifiques à votre projet

Gestionnaire de Haies

☐

Quelle option ?

☐

individuelle
collective

Nom de l'Organisation Collective de Gestionnaires

Code Label ?

Organisation Collective de Gestionnaires

☐

Veuillez renseigner la liste des gestionnaires encadrés dans l'onglet gestionnaires

Distributeur de bois

☐

Date de première commercialisation prévue ?

Quantité de bois commercialisé sur le dernier exercice (Tonnes) ?

Commentaires

☐ En cochant cette case, je reconnais devoir me déclarer auprès de l'AFAC Agroforesterie pour tout engagement de certification ou de contrôle dans la démarche LABEL HAIE

Je certifie que les informations données ci-dessus sont sincères et véridiques.

Cachet de l'entreprise

Date :

Nom & signature :



Etape 3-Demande de certification auprès de Certis



Questionnaire préalable à une certification ou à un contrôle
selon la démarche LABEL HAIE

à retourner informatiquement à CERTIS - Liste des gestionnaires

Lister l'ensemble des gestionnaires encadrés dans la démarche

Code Label	Nom	Interlocuteur	Téléphone	Adresse1	Adresse2	Code Postal

e

ncadrés

Ville	Date de l'audit interne	Auditeur	Niveau atteint



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



- Le nombre de gestionnaires détermine la durée de l'audit OCG (documentaire)
- Et la taille de l'échantillon (Nb audits terrain = racine carré et au moins 5)
- Le niveau des gestionnaires détermine l'échantillonnage : l'échantillon est représentatif du groupe

Nb de gestionnaires	Audit OCG	Audit gestionnaires	Durée totale	Coût (frais inclus)
5	0,5 jour	5	2 jours	2 026,00 €
20	0,5 jour	5	2 jours	2 026,00 €
36	0,5 jour	6	2,5 jours	2 330,00 €
150	1 jour	13	5,3 jours	4 458,00 €

*Exemple d'échantillonnage, durée et coûts en audit initial.
Ces calculs ne concernent que les audits initiaux (et non ceux de suivi) et sans le volet distribution.*



Etape 3-Demande de certification auprès de Certis

3 rue des Orchidées
Immeuble le Millepertuis
35650 Le Rheu
Tél: 02.99.60.82.82
Fax: 02.99.60.83.83



n° RCS : 528 254 790 RCS RENNES
SAS au capital de 100.000 €
Organisme Certificateur
certis@certis.com.fr
www.certis.com.fr

Entité de facturation :



Devis n° Dev-1757

Objet:

Article	Qté	Libellé	PU	Montant	Montant Net
Q0105	1,00	Journée d'audit de l'Organisation collective de gestionnaires (Label Haie vers : 0)	885,00	885,00	442,50
Q0106	8,00	Audit Gestionnaire (certification de groupe) (Label Haie vers : 0)	295,00	2 360,00	2 360,00
Q0100	1,00	Frais annuel de certification OCG (Label Haie vers : 0)	50,00	50,00	50,00

TOTAL 2 852,50

Règlement : Paiement à 30 jours facture

TOTAL HT 2 852,50

TVA 570,50

Les conditions générales de vente sont annexées à la présente proposition.

TOTAL TTC 3 423,00

Elles s'appliquent à ce devis

Le tarif inclue les frais de déplacement et de mission.

Les frais de certification concernent les frais associés au traitement de la demande et l'émission du certificat.

Les frais de certification pour les OCG sont annualisés.

le Rheu, le 12/04/2022
Pour Certis,
Dirigeant de CERTIS
Vincent COUEPEL

G-1

Pour
Date:
Signataire:
Signature:



Immeuble Le Millepertuis
3 rue des Orchidées
35650 LE RHEU
Tél : 02 99 60 82 82
Fax : 02 99 60 83 83
Interlocuteur à CERTIS : Emilie BELLIER

CERTIS
ORGANISME
CERTIFICATEUR

n° LH-2021-1

N° Tél : 0
N° Fax:
Mail : bbbbbb@ccccc

PLAN D'AUDIT LABEL HAIE (version 0)

31/05/2022

NOM DE L'OCG / KKKKK
WWWWW - XXXXX
YYYY ZZZZ
(Interlocuteur : Monsieur/Madame A)

Durée d'audit gestionnaires : 3 jour(s) Auditeur : Monsieur/Madame D
Audit le : 14/12/2021 au 16/12/2021
Début d'audit à : 14/12 à 8:30 Fin d'audit à : 16/12 à 17:00

Durée d'audit OCG : 0,5 jour(s) Auditeur : Monsieur/Madame D
Audit le : 13 décembre 2021
Début d'audit à : 14:00 Fin d'audit à : 17:30

Durée d'audit Distributeur : 0,5 jour(s) Auditeur : Monsieur/Madame D
Audit le : 17 décembre 2021
Début d'audit à : 9:00 Fin d'audit à : 12:30

horaires indicatifs (susceptibles d'être modifiés selon le contexte d'audit)

Déroulement de l'audit

Réunion d'ouverture (rappel du contexte...)

Présentation de la société, vérification de la concordance avec le questionnaire préalable

Points abordés durant l'audit (ordre pouvant être adapté au contexte de l'audit) :

OCG :
Système documentaire (procédures, enregistrements,...)
Compétence et formation du personnel
Accompagnement des gestionnaires (formation, niveaux,...)
Audits internes (fréquence, conformité, écarts, mesures...)

Distributeur :
Comptabilité matière et monétaire
Bilan massique, taux de conversion
Conformité des achats (prix, provenance,...) et des ventes (destination, taux d'incorporation,...)
Communication, transparence, usage de la marque

Gestionnaires :
Audit d'un échantillon de gestionnaires (PGDH et audit de haies)

Synthèse auditeur (préparation de la réunion de clôture)

Réunion de clôture et fin d'audit



Etape 3-Demande de certification auprès de Certis



Liste non exhaustive des documents à mettre à disposition lors de l'audit LABEL HAIE - version 0

Cette liste vous permet de préparer les documents nécessaires à l'audit mais n'est en aucun cas exhaustive :
certains documents n'y figurant pas pourront vous être demandés lors de cet audit.

Liste des documents

Questionnaire préalable à l'audit envoyé à CERTIS

OCG :

Contrats (AFAC, gestionnaires)

Procédures, enregistrements,...

Organigramme, attestation/liste de formation

Liste des gestionnaires et niveaux atteints

PGDH (identification des haies, îlots, cultures, chantiers...)

Rapports et suivi des audits interne



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



1. **Réunion d'ouverture** (rappel du contexte, du déroulé, présentation de l'OCG, vérification du périmètre vs questionnaire...)
2. **Points abordés durant l'audit** (ordre pouvant être adapté au contexte de l'audit)
 - Système documentaire (procédures, enregistrements,...)
 - Compétence et formation du personnel
 - Accompagnement des gestionnaires (formation, niveaux,...)
 - Audits internes (fréquence, conformité, écarts, mesures...)
3. **Audit d'un échantillon de gestionnaires** (PGDH et audit de haies)
4. **Synthèse auditeur** (préparation de la réunion de clôture)
5. **Réunion de clôture** et fin d'audit (conclusions, écarts s'il y a lieu)



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Système de management effectif et efficace

Il doit être documenté : procédures, instructions écrites, enregistrements

La direction définit les personnes responsables :

- de la gestion du système de management
- des audits internes de chaque gestionnaire engagé
- de la formation des gestionnaires



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Système de management défini par les dispositions générales :

1. Inscription dans la démarche : Contrat OCG/AFAC signé + contrat CG/gestionnaire signé
2. Encadrement, suivi technique et formation des gestionnaires,
3. Suivi de la réalisation et mise à jour des PGDH (structure en charge de la réalisation du PDGH est habilitée pour le faire et la base de données renseignée)
4. Réalisation des audits internes
5. Transmission des informations concernant les gestionnaires éligibles à la certification : au détenteur pour identification et à CERTIS pour mise à jour du périmètre de certification.
6. Information au détenteur et à CERTIS de tout arrêt d'activité ou modification portée à sa connaissance par les gestionnaires.



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Audit interne

« L'OCG est garante, vis-à-vis du détenteur et de l'organisme de certification, du respect des exigences du référentiel par les gestionnaires qu'elle engage dans son périmètre de certification »

- Auditeur formé : preuve de formation délivrée par l'Afac-Agroforesteries ou référent régional Label Haie
- Planning d'audit interne : prévu et respecté
- Choix des haies
- Rapports d'audit
- PGDH
- Suivi des mesures correctives
- Suivi des délais d'atteinte des niveaux



Zoom sur l'appli Label Haie

L'application numérique Label Haie :

- Un outil pour faciliter la gestion administrative liée à la certification
- Un guide pour respecter les principes de management
- Un support pour optimiser le contrôle de l'OCG par Certis



Connexion

Connectez-vous avec votre compte

Connexion

[Mot de passe oublié](#)



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Audit d'un échantillon de gestionnaires

- Présence du gestionnaire ou représentant de l'OCG
- PGDH
- Audit de 3 haies par gestionnaire
- Pratiques dégradantes
- Comparaison des niveaux atteints entre l'audit interne et l'audit externe

Permet de vérifier que :

- le gestionnaire respecte les exigences
- l'OCG sait évaluer les exigences

Un échantillon différent tous les ans.



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Exemple d'écarts sur les pratiques d'un gestionnaire

Opérateur	Ecart	Mesure
Gestionnaire	Non-respect d'une exigence de niveau 1	-Audit initial : non admission -Audit de suivi : exclusion du groupe (certification collective) ou retrait de la certification (certification individuelle)
Gestionnaire	Absence de mise à jour du PGDH	-Avertissement avec un délai d'un an pour remise en conformité
Gestionnaire	Constat de pratique dégradante de niveau 1 (postérieure à la date d'engagement) y compris hors échantillon audité	-Suspension du groupe (certification collective) ou suspension de certification (certification individuelle) avec un délai d'un an pour remise en conformité -En l'absence de remise en conformité : exclusion du groupe (certification collective) ou retrait de la certification (certification individuelle)
Gestionnaire	Non-atteinte des objectifs de niveau 2 et 3 dans les délais prévus	-Avertissement avec un délai d'un an pour remise en conformité -En l'absence de remise en conformité : suspension avec un délai d'un an pour remise en conformité -En l'absence de remise en conformité : exclusion du groupe (certification collective) ou retrait de la certification (certification individuelle)



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Exemple d'écarts OCG relatifs aux audits internes

OCG	Non-application de mesure(s) prévue(s) à la suite d'écart(s) relevé(s) chez un (des) gestionnaire(s)	-Avertissement avec un délai de 30 jours pour appliquer la(les) mesure(s) prévues -En l'absence de mesures : suspension avec un délai de 60 jours pour appliquer la(les) mesure(s) prévues -En l'absence de mesures après suspension : retrait de la certification
OCG	Fréquence et nombre d'audits interne non respectés	-Avertissement avec un délai de 30 jours pour planifier les audits internes sous 6 mois maximum -En l'absence de preuve de la planification sous 6 mois : suspension de la certification -En l'absence de preuve de la réalisation du programme d'audit interne : retrait de la certification
OCG	Différence entre les niveaux d'atteinte des paliers en audits internes et en audit externe	-Avertissement avec un délai de 30 jours pour mettre en place les actions correctives -Avertissement avec un délai d'un an pour remise en conformité -En l'absence de remise en conformité : suspension de la certification
OCG	Non validation de l'échantillon audité lors de l'audit externe	-Actions corrective de mise en conformité des gestionnaires avant un audit complémentaire portant sur un nouvel échantillon par l'organisme certificateur dans un délai maximum de 6 mois -En cas de non validation de l'échantillon : suspension de la certification



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Synthèse, conclusions d'audit :

Points forts, points d'amélioration, perspectives..
Enoncé des écarts avec plan d'action permettant de répondre
Signature des conclusions

« Tout écart doit faire l'objet d'une réponse et d'une action corrective de l'entité auditée, accompagnée d'un délai, transmis à l'émetteur (auditeur interne ou organisme certificateur). »



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Traitement de l'écart

Par l'OCG :

Identifier les actions appropriées à mettre en œuvre et le délai de réalisation
Transmettre cette réponse à CERTIS dans les 15 jours
Mettre en œuvre les actions dans les délais proposés

Par CERTIS :

Evaluer et accepter la réponse ou l'action corrective ainsi que le délai associé
Evaluer le résultat de l'action corrective à l'échéance du délai convenu
Lever l'action corrective (documentaire ou visuelle selon l'écart)



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Le Système de Management est validé :

Aucun écart n'a été relevé lors de l'audit du système de management
ou les écarts ont été levés dans le délai accordé

+

L'échantillon est validé aux conditions suivantes :

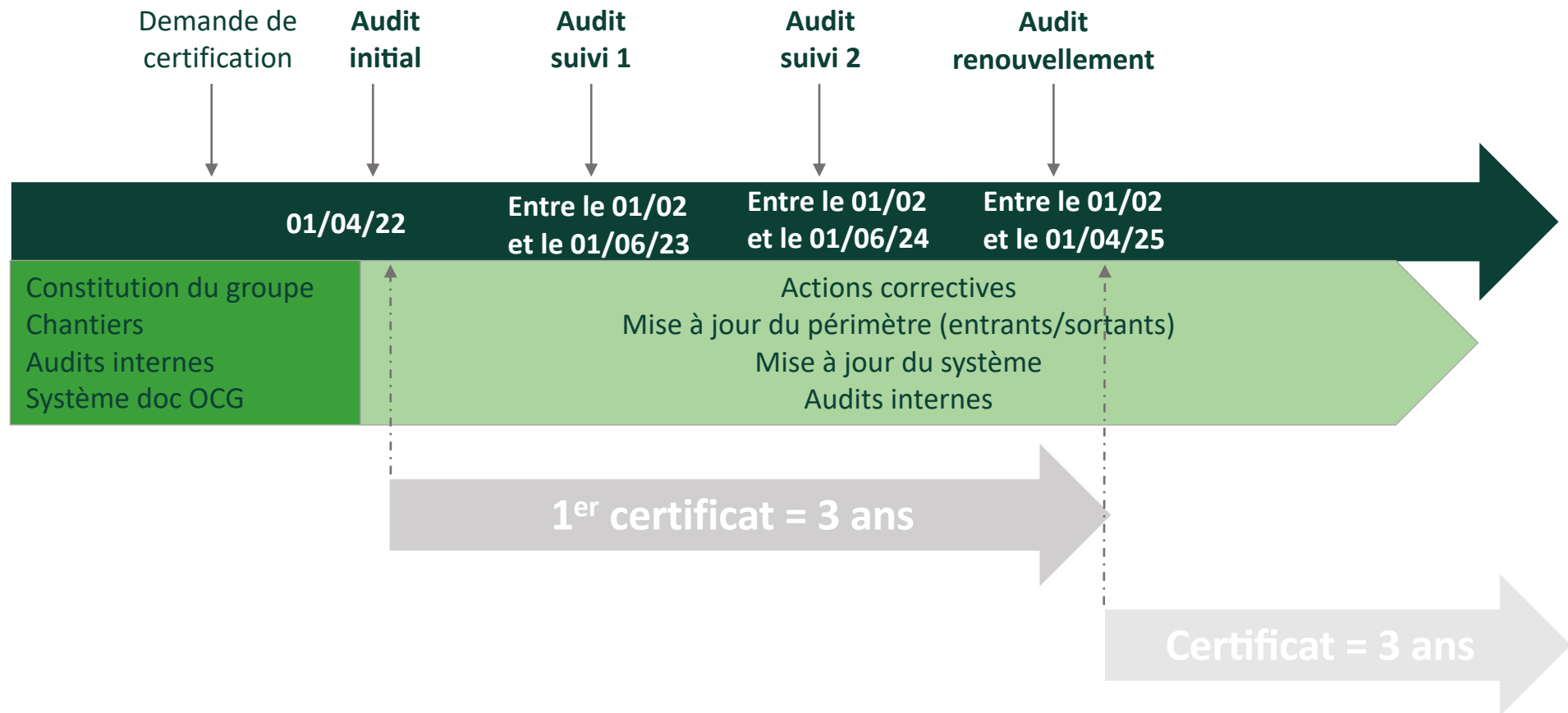
- Taille d'échantillon < 20 gestionnaires : aucun écart n'est relevé (hors PGDH)
- Taille d'échantillon ≥ 20 gestionnaires : pas plus de 1 écart n'est relevé (hors PGDH)

=

Le certificat est émis pour une durée de 3 ans



Etape 3 – Demande de certification auprès de Certis





Etape 3-Demande de certification auprès de Certis



Immeuble Le Millepertuis - 3 rue des Orchidées
35650 LE RHEU
02.99.60.82.82 - certis@certis.com.fr

CERTIFICAT

Ce certificat atteste que la société :

NOM DE L'OCG

FFFFFFF

HHHH KKKKKKKKKK

SIRET : WWWWWWXXXXXXXXXX

Respecte les exigences du référentiel LABEL HAIE - GESTION V0 du 27/11/2019



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires

En qualité de :

ORGANISATION COLLECTIVE DE GESTIONNAIRES

Et représente un groupe de gestionnaires dont la liste est tenue à jour par l'organisme certificateur

Ce certificat est valide du : **01/04/2022**
au : **01/04/2025**

N° de certificat : **LHABCEC2201**
Code Label : **ABCDEF**

Sous réserve du maintien par l'Organisation Collective de Gestionnaires des conditions de certification

Faite à LE RHEU, le 01/04/2022

Le Président de CERTIS,
Vincent COUPEL

Ce certificat est propriété de CERTIS. Sa validité peut être vérifiée à tout moment auprès de CERTIS. Les conditions de délivrance, maintien et réévaluation de ce certificat sont définies dans le contrat qui lie CERTIS, organisme certificateur, à l'entité mentionnée ci-dessus.



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis



Immeuble Le Millépertuis - 3 rue des Orchidées
35650 LE RHEU
02 99 60 82 82 - certis@certis.com.fr

ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Ce document atteste que l'entreprise :

NOM DU GESTIONNAIRE

BBBBB

CCC DDDDDDD

SIRET : XXXXXXXXXXXXXXXXX

Identifiée sous le Code Label : YYYY

Est engagée dans l'Organisation Collective de Gestionnaires :

NOM DE L'OCG

FFFFFFF

HHHH KKKKKKKKKK

SIRET : WWWWWWXXXXXXXXXXXX

Identifiée sous le Code Label : ZZZZZ

Pour la démarche LABEL HAIE

NOM DE L'OCG est certifiée selon le référentiel LABEL HAIE - GESTION V0
du 14/09/2020 au 13/09/2023

Sous réserve du maintien par l'Organisation Collective de Gestionnaires des conditions de certification

Faite à LE RHEU, le 08/10/2020

Le Président de CERTIS,
Vincent COUËPEL

Cette attestation est propriété de CERTIS. Aucun duplicata n'est autorisé sans l'autorisation de CERTIS. Les conditions de délivrance, modalités et révisions de cette attestation sont définies dans le contrat qui de CERTIS, organisme de contrôle, à l'opérateur. Ce document est valide jusqu'à l'échéance notée ci-dessus, sauf suspension ou retrait par CERTIS de cette attestation. Le présent document n'a donc qu'une valeur indicative : seules font foi la base de données de CERTIS.



Etape 3–Demande de certification auprès de Certis

Merci de votre écoute,

Vos questions...

Votre contact à CERTIS :

Emilie Bellier

emilie.bellier@certis.com.fr

02.99.60.82.82



Détail sur le calcul de la redevance



Coût de redevance		
cahier des charge « Gestion »	Part fixe	Part agriculteur
individuel	–	100 €
30 > groupe > 10	500 €	50 €
60 > groupe > 30	1 000 €	50 €
90 > groupe > 60	1 500 €	50 €
120 > groupe > 90	2 000 €	50 €
cahier des charge « Distribution »	Part fixe	Part/tonne labellisée
–	500 €	0,15 €

La redevance est facturée à l'OCG à l'obtention de sa labellisation auprès de CERTIS. Elle sera renouvelée à chaque date anniversaire du contrat.

Simulations redevance annuelle

Redevance pour une OCG répondant uniquement au CDC Gestion (30 gestionnaires)	<i>CDC Gestion</i>	Part fixe	Part/agriculteur	coût total
		1 000,00 €	50,00 €	2 500,00 €
		Coût total		2 500,00 €

Redevance pour un gestionnaire individuel	<i>CDC Gestion</i>	Part fixe	Part/agriculteur	coût total
			100,00 €	100,00 €
		Coût total		100,00 €

Redevance pour une OCG répondant aux CDC Gestion et Distribution (35 gestionnaires et 1750 t labellisés)	<i>CDC Distribution</i>	Part fixe	Part/tonne labellisée	coût total
		500,00 €	0,15 €	762,50 €
	<i>CDC Gestion</i>	Part fixe	Part/agriculteur	coût total
		1 000,00 €	50,00 €	2 750,00 €
		Coût total		3 512,50 €



Zoom sur le Coût de labellisation

Coût de labellisation est composé de :



Coût de contrôle

Le coût de contrôle de Certis couvre : le temps passé pour réaliser l'audit externe (OCG et échantillon terrain), les frais de déplacement, les frais de dossier.

	Coût de contrôle
OCG composée de 5 gestionnaires	2 026 €
OCG composée de 20 gestionnaires	2 026 €
OCG composée de 36 gestionnaires	2 330 €
OCG composée de 100 gestionnaires	3 546 €

+

=

Coût de redevance



La collecte des redevances couvre le coût d'animation nationale Label Haie conduite par l'Afac-Agroforesteries (représentation, lien dispositifs nationaux, accompagnement échelle régionale ; fonctionnement labellisation (ouverture compte, conventions, ...) ; évolution corrective et maintenance de l'appli Label Haie ; communication pour développer la notoriété du Label Haie) pour le moment soutenu par les financements publics).

	Coût de redevance
OCG composée de 5 gestionnaires	750 €
OCG composée de 20 gestionnaires	1500 €
OCG composée de 36 gestionnaires	2 800 €
OCG composée de 100 gestionnaires	7 000 €

Coût total de labellisation		Coût/gestionnaire
OCG composée de 5 gestionnaires	2 776 €	555 €
OCG composée de 20 gestionnaires	3 526 €	176 €
OCG composée de 36 gestionnaires	5 130 €	142 €
OCG composée de 100 gestionnaires	10 546 €	105 €

L'OCG paie annuellement :

- L'organisme certificateur Certis pour l'audit externe de l'OCG
- Le détenteur de la marque Label Haie, l'Afac, pour la redevance



Choix répartition des coûts de labellisation

L'OCG peut choisir de :

- **prendre en charge 100%** du coût de labellisation (cas 1) ;
- ou **collecter annuellement une partie** (cas 2) du coût de labellisation auprès de ses gestionnaires engagés ;
- **collecter annuellement tout** (cas 3) du coût de labellisation auprès de ses gestionnaires engagés.

Cas 1

L'OCG, de 36 gestionnaires, de supporter entièrement le coût de labellisation, soit **5131€/an/OCG** (comprenant 2330€ de coût de contrôle et 2800€ de redevance)

Les gestionnaires de l'OCG n'ont rien à payer.

Cas 2

L'OCG, de 36 gestionnaires, fait le choix de collecter 30% du coût de labellisation auprès de chacun de ses gestionnaires, soit **43€/gestionnaire/an** et prend en charge **3592€/an/OCG**.

L'OCG n'est pas seule à supporter le coût de labellisation. C'est une façon d'impliquer ses gestionnaires.

Cas 3

L'OCG, de 36 gestionnaires, fait le choix de collecter auprès de chacun de ses gestionnaires, soit **142€/gestionnaire/an** (comprenant 65€ de coût de contrôle et 78€ redevance)

L'OCG n'a ainsi aucun coût de labellisation, supporté alors en totalité par ses gestionnaires.

Temps 2 – Retour de la mise en œuvre territoriale

Emmanuel Lelièvre, Président de la SCIC Mayenne Bois Energie et **Jean-Pierre Le Rolland**, Président de la SCIC Bocagenèse et **Lucie Le Breton**, coordinatrice technique de la SCIC Bocagenèse :

2 ans après la constitution d'une OCG, retours sur une animation de groupe et perspectives de croissance

Valérie Cornu, Coordinatrice Contrat Territorial de la Colmont SENOM (Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais) :

L'opportunité des PSE pour mettre en place le Label Haie avec le projet de constitution d'une OCG, tout en étant accompagné dans une montée en compétences sur la gestion durable des haies.

Dany Chiappero, Responsable du pôle patrimoine, paysage et urbanisme et **Jean-Felix**, chargé de mission Label Haie - PSE au Parc naturel régional de la Brenne :

L'OCG comme support d'un projet développement de territoire associant acteurs économiques, élus du Parc, agriculteurs, association environnementale, techniciens, ...

Laure Geidel, Technicienne Agronome _ Espaces naturels et agricoles à Sète agglomération méditerranéenne

Préparer la constitution d'une OCG, mobiliser les compétences et intégrer le portage politique et d'animation au sein d'une collectivité



Estimation nb jours animation pour une OCG

ANIMATEUR

Coût moyen accompagnement
gestion durable (dans le cadre de la
labellisation) et insertion filières
économiques haies

Coût structure :

**Animation : 266€/agriculteur
PGDH (investissement une seule
fois) : 1 400€/agriculteur**

Temps moyen :

**Animation : 0,76 j/agriculteur
PGDH (investissement une seule
fois) : 4 j/agriculteur**

Capacité d'accompagnement:
30 agriculteurs/an/animateur

Accompagnement à la gestion durable des haies 30 agriculteurs dans le cadre du Label Haie	nb jour structure animatrice OCG	coût MONTEE EN COMPETENCES	coût INCOMPRESSIBLE LABEL HAIE	coût POUR ALLER PLUS LOIN	Coût INVESTISSEMENT	Coût
1. Formation						
Formation au Label Haie	4	1 400,00 €			- €	1 400,00 €
Formation à l'outil Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)	3	1 050,00 €			920,00 €	1 970,00 €
2. Mobilisation						
Réunion collective d'information et de mobilisation lancement PSE-Label Haie	5			1 750,00 €	- €	1 750,00 €
3. Réalisation des PGDH						
Réalisation des PGDH chez les exploitants agricoles (4 j/exp)	120		42 000,00 €		- €	42 000,00 €
4. Application du Label Haie						
Réalisation des audits initiaux auprès des agriculteurs (1j/agriculteur yc déplacement)	105		36 750,00 €		- €	36 750,00 €
Accompagnement Certis pour réalisation des audits externes	5		1 750,00 €		- €	1 750,00 €
Constitution d'OCG '(démarche administrative)	4		1 400,00 €		- €	1 400,00 €
5. Amélioration des pratiques						
Bilan des audits internes	10			3 500,00 €	- €	3 500,00 €
Organisation d'une formation aux alternatives des mauvaises pratiques	7,5	2 625,00 €			- €	2 625,00 €
Ouvrir sur les potentielles valorisation des haies	6			2 100,00 €	- €	2 100,00 €
6. Tisser des liens avec les entreprises et les filières locales						
Amorcer des coopérations économiques locales	20			7 000,00 €	- €	7 000,00 €
Promotion du label auprès des acteurs locaux concernés par la haie et la filière	14			4 900,00 €	- €	4 900,00 €
7. Bilan d'application						
Participation au groupe national PSE -Label Haie	10			3 500,00 €	- €	3 500,00 €
Total coût animation 5 ans	284	5 045,00 €	81 870,00 €	22 720,00 €	3 420,00 €	113 145,00 €
Total coût animation par an	57	1 009,00 €	16 374,00 €	4 544,00 €	684,00 €	22 629,00 €

Accompagnement à la gestion durable des haies 30 agriculteurs dans le cadre du Label Haie	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5	Etape 6
1. Formation						
Formation au Label Haie	X					
Formation à l'outil Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)				X		
2. Mobilisation						
Réunion collective d'information et de mobilisation lancement PSE-Label Haie	X					
3. Réalisation des PGDH						
Réalisation des PGDH chez les exploitants agricoles (4 j/exp)					X	X
4. Application du Label Haie						
Réalisation des audits initiaux auprès des agriculteurs (1j/agriculteur yc déplacement)		X				
Accompagnement Certis pour réalisation des audits externes				X		
Constitution d'OCG (démarche administrative)			X			
5. Amélioration des pratiques						
Bilan des audits internes					X	
Organisation d'une formation aux alternatives des mauvaises pratiques						X
Ouvrir sur les potentielles valorisation des haies						X
6. Tisser des liens avec les entreprises et les filières locales						
Amorcer des coopérations économiques locales			X			
Promotion du label auprès des acteurs locaux concernés par la haie et la filière						X
7. Bilan d'application						
Participation au groupe national PSE -Label Haie	X	X	X	X	X	X



Se former

		 Label Haie	 PGDH - Plan de Gestion Durable des Haies
Définition		Une certification pour garantir la gestion durable ; Un outil d' animation pour accompagner sur le volet gestion ; Un outil économique et de communication .	Un état des lieux et diagnostic complet sur les haies et une programmation des travaux de gestion durable.
	Formateur	➤ L'Afac-Agroforesteries ➤ Les référents régionaux Label Haie	➤ CFPPA Angers le Fresne ➤ Prochainement d'autres CFPPA
Formation	Titre	➤ Attestation de formation et référencement sur la liste nationale des auditeurs Label Haie	➤ Agrément suite à la validation des modules 1 et 2
	Niveau attendu	➤ niv ++	➤ niv +++



Les référents régionaux Label Haie



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires

Le **Label Haie** ▼

Obtenir le label ▼

S'associer au label ▼

Référents régional Label Haie				
Région	Structure référente	Nom et prénom du Référent	Adresse mail	Téléphone
Provence Alpes Côte d'Azur (PACA)	Agroof	Danièle ORI	ori@agroof.net	04 66 56 85 47 07 49 91 95 65
		Pierrick GOUHIER	gouhier@agroof.net	06 47 55 70 54
Hauts de France (HDF)	Atelier agriculture Avesnois Thierache	Françoise GION	f.gion@3a-thierache.fr	03 23 97 17 16 06 33 63 93 84
Centre-Val-de-Loire (CVL)	Parc naturel régional de la Brenne	Joséphine BOUVARD	j.bouvard@parc-naturel-brenne.fr	02 54 28 12 12 06 86 41 96 28
Normandie (NO)	SCIC Bois Bocage Energie	Laurent NEVOUX	bois-bocage-energie@orange.fr	02 33 65 15 56 06 29 48 08 55
Bourgogne-Franche-Comté (BFC)	Fédération départementale des chasseurs du Doux	Morgane LAITHIER	chargedemission2@fdc25.com	07 57 46 14 04
Pays de la Loire (PDL)	SCIC Mayenne Bois Energie	Emmanuel LELIEVRE	e.lelievre.mbe53@gmail.com	06 33 85 53 17
Occitanie (OC)	Afahc Occitanie	Adèle VANTORHOUDT	contact@afahcoccitanie.fr	06 34 78 78 97 07 68 30 60 23
Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes	Sylvie MONIER	haies.foret.ara@outlook.fr	04 73 96 51 88 06 62 16 23 78
Bretagne (BZH)	Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor	David Rolland	david.rolland@fdc22.com	06 07 84 74 19 02 96 73 87 07
	Coat Nerzh Breizh	Pierric Cordouen	p.cordouen@coatnerzhbreizh.org	06 80 08 93 12



<https://labelhaie.fr/demarches-obtenir-label-haie/>



Des volets de formation au Label Haie



Degré de formation au Label Haie	Objet de la formation	Temps de formation pour l'agent
Volet 1 Relai du Label Haie	Savoir présenter le Label Haie aux agriculteurs PSE (connaissance théorique : les indicateurs, les étapes de certifications, le coût, les atouts, le lien avec les PSE, la FAQ, ...)	• 0,5 j terrain au pied des haies du territoire PSE (sur 3 haies représentatives du territoire) • 0,5 j en salle • 0,5 j lecture de documents de références et de FAQ Total : 1,5 j
Volet 2 Auditeur du Label Haie	Savoir réaliser un audit du Label Haie chez un agriculteur PSE (connaissance pratique : savoir lire les indicateurs devant une haie, donner les conseils adaptés, savoir se servir de l'appli informatique (tablette et ordinateur), connaître le protocole d'audit, ...)	• 0,5 j de terrain au pied des haies du territoire PSE (voir plusieurs cas types pour voir comment s'applique le Label sur le territoire) • 0,5 j utilisation appli numérique tablette et ordinateur (préparation audit), protocole audit Total : 2 j
Volet 3 Animateur du Label Haie d'une OCG	Savoir accompagner un groupe d'agriculteurs / manager une OCG (suivi des audits dans le temps, organiser des formations pour l'amélioration des pratiques, construire des partenariats ou projet pour ouvrir des débouchés économiques, ...)	• 1j au bureau : • - procédure de certification (fréquence des audits, gestion des écarts, ...) • - appli informatique (modules agriculteur, auditeur, ...) • - savoir communiquer sur le Label Haie : règlement d'usage de la marque, plateforme de discours • - étapes clés d'animation • - FAQ approfondie • 0,25j de SAV Total : 3 j

Distribution des rôles variable en fonction des territoires

Des exemples

Acteurs partenaires pour les PSE

Rôles pour la mise en œuvre des PSE

**Syndicat d'Eau du Nord Ouest
Mayennais (SENOM)** – porteurs
de projets PSE



- Animateur PSE
- Instructeur PSE
- Relai Label Haie

SCIC Mayenne Bois Energie –
partenaire associé sur le volet haie
des PSE



- Relai Label Haie
- Auditeur Label Haie
- Animateur Label Haie
- Référent régional du Label Haie

PNR de la Brenne – porteurs de
projets PSE



- Animateur PSE
- Instructeur PSE
- Relai Label Haie
- Animateur Label Haie
- Référent régional du Label Haie

PNR des Monts d'Ardèche –
porteurs de projets PSE



- Coordinateur PSE
- Instructeur PSE

**Chambre d'agriculture de
l'Ardèche** – partenaire associé



- Animateur PSE (réalise les diagnostics
auprès des agriculteurs)
- Relai Label Haie
- Auditeur Label Haie

Plan de gestion durable des haies (PGDH)

- 1. Distinction Pré-audit // Plan de gestion durable des haies (PGDH)**
- 2. Contenu du cadre type national du PGDH**
- 3. Zoom PGDH : partie A – Etat des lieux**
- 4. Appli agriculteur** pour mettre à jour son PGDH
- 6. Coût et Agent réalisant le PGDH**
- 7. Se former au PGDH**

1. Distinction Pré-audit // Plan de gestion durable des haies (PGDH)

Attention le **PGDH ne constitue pas l'audit initial (ni le pré-audit) d'entrée dans le Label Haie.**

- PGDH : diagnostic haie de l'exploitation agricole et programmation des intervention de gestion + plantation
- Audit Label Haie : vérifie l'atteinte des indicateurs de bonne gestion et permet d'entrer dans le Label Haie

Même si la réalisation du **PGDH** est obligatoire en niv 1 du Label Haie, l'agriculteur a un **délai 2 ans suivant la date d'entrée dans le label pour avoir son PGDH**

- ex 1 : agriculteur certifié en dec 2021 > il a jusqu'à dec 2023 pour réaliser son PGDH
- ex 2 : agriculteur certifié en juin 2023 > il a jusqu'à juin 2026 pour réaliser son PGDH

Au vu des délais contraints (trajectoire d'ici oct 2021 et signature contrat d'ici déc 2021) : **faire en priorité les pré-audits** (2h/ea) et **étaler dans le temps la réalisation des PGDH** (en moy.4 j/ea)
Faire les pré-audit sécurise l'agriculteur dans sa capacité à intégrer le Label Haie pour la signature de son contrat PSE.

2. Contenu du cadre type national du PGDH

Le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Le PGDH :

Partie A : Etat des lieux

- apporte une **meilleure connaissance des haies** de son exploitation et de leur **état**
- dresse un contexte réglementaire, territorial et pédoclimatique en lien avec les haies
- évalue précisément la **qualité d'habitat** de la haie pour la **biodiversité** et la construction d'un indicateur d'évaluation de la **capacité de stockage de carbone supplémentaire** par la bonne gestion

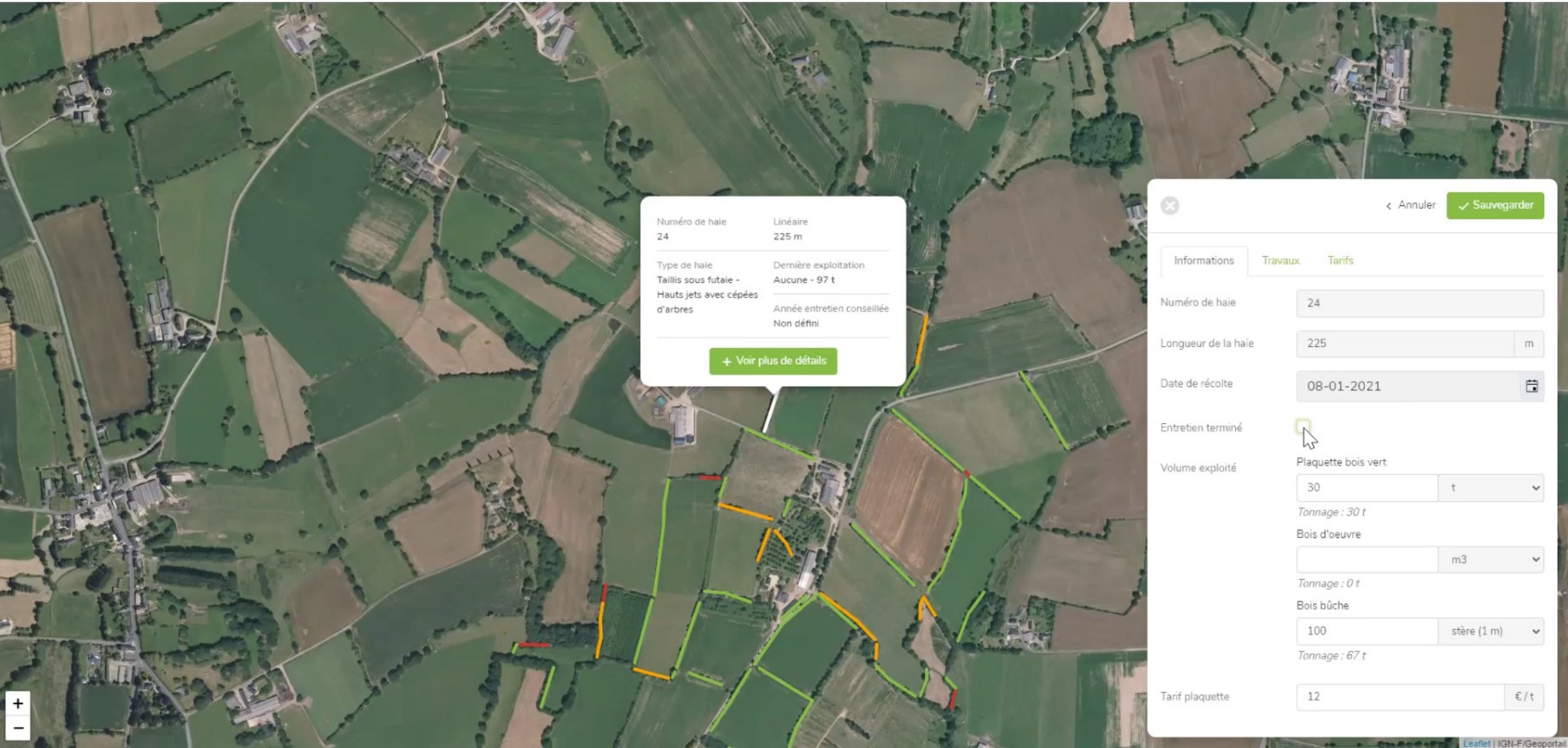
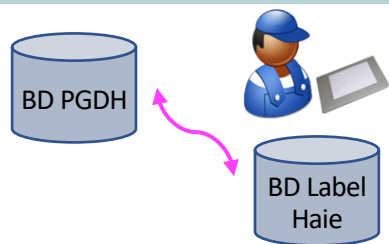
Partie B : Programme de travaux

- définit les **objectifs de l'exploitant**
- planifie **les travaux de coupe et de gestion** avec des niveaux de priorité d'intervention calcule le **prélèvement** possible sans épuiser la ressource et une **estimation** du cycle de prélèvement en vue d'une valorisation du bois
- donne les **itinéraires techniques** et les **modalités de gestion** durable adaptés aux objectifs de l'exploitant et aux types de haies
- propose des **travaux d'amélioration** des haies (plantations de nouvelles haies, regarnies, ...)

Partie C : Atlas cartographique

Partie D : Annexes techniques de références

4. Appli agriculteur pour mettre à jour son PGDH



Número de haie	Linéaire
24	225 m
Type de haie	Dernière exploitation
Taillis sous futaie -	Aucune - 97 t
Hauts jets avec cépées	
d'arbres	Année entretien conseillée
	Non défini
+ Voir plus de détails	

✕ < Annuler ✓ Sauvegarder

Informations

Travaux

Tarifs

Número de haie

24

Longueur de la haie

225

m

Date de récolte

08-01-2021

Entretien terminé

Volume exploité

Plaquette bois vert

30

t

▼

Tonnage : 30 t

Bois d'oeuvre

m3

▼

Tonnage : 0 t

Bois bûche

100

stère (1 m)

▼

Tonnage : 67 t

Tarif plaquette

12

€/t

5. Temps de réalisation d'un PGDH

Estimation moyenne pour une exploitation agricole de **60 ha avec 10 km de haies**.

- 1. Présentation à l'agriculteur des objectifs d'un plan de gestion (0,5 j) :** pour vérifier les haies qu'il a en gestion, pour aller au pied de quelques haies pour comprendre les pratiques de gestion des haies
- 2. Préparation avant d'aller sur le terrain (digitalisation des haies) (0,5j)**
- 3. Relevé de terrain haie par haie (2 j) :** Ce temps de relevé peut varier en fonction du linéaire de haie à parcourir, du relief, de l'accès aux parcelles, de l'éclatement des îlots, de l'hétérogénéité des haies – avec la tablette
- 4. Production du rapport (0,5 j) :** comprenant la réalisation des cartographies (typologie des haies, priorisation de gestion, création de haies) et la génération du rapport automatisé en y apportant des commentaires adaptés pour chaque agriculteur
- 5. Restitution du plan de gestion à l'agriculteur et échanger sur les perspectives (0,5 j)**

Total 4 jours

Temps propositionnel au linéaire de haies :

Le temps de réalisation d'un PGDH varie en fonction du linéaire de haies total de l'exploitation agricole. Pour une exploitation agricole possédant un linéaire très faible, le temps de digitalisation (2), le temps de relevé de terrain (3) et de production du rapport (4) seront réduits proportionnellement au linéaire à parcourir. Les temps d'échange avec l'agriculteur restent néanmoins incompressibles.

6. Coût et Agent réalisant le PGDH

Coût réalisation d'un PGDH

- PGDH **réalisé en interne** par un agent : avec un coût jour de 350€ TTC (par exemple), est estimé à 1 400€ (350 € x 4 jours de travail = 1 400€). Nombre de jour variable en fonction du linéaire de haies.
- PGDH **réalisé par un prestataire** : ce coût peut être supérieur.

Qui peut réaliser un PGDH ?

Tout agent ayant **obtenu l'accréditation nationale PGDH** (suivi et obtenu la formation nationale PGDH).

Liste des structures publiées sur le site de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/plan-de-gestion-durable-des-haies-pgdh/> + site Label Haie : <https://labelhaie.fr>

Accès à l'outil PGDH

Les droits d'accès sont donnés aux agents accréditées (ayant validé la formation PDGH).

C'est l'Afac-Agroforesteries qui ouvre les droits d'accès à l'agent.

Redevance PGDH

Pour toute structure utilisant l'outil PGDH, une redevance est demandée pour couvrir le coût de fonctionnement de l'outil national : payer la géomaticienne de l'Afac-agroforesteries qui gère les accès à l'outil, le SAV auprès des utilisateurs au quotidien, le développement mais aussi l'hébergement et la gestion de la base de données nationale.

Ce coût est de **200€/structure/an** et de **50€/utilisateur/an** au sein de la structure.

(ex : coût redevance annuelle pour une structure avec 2 utilisateurs : 200 €+ 50€ x 2 = 300€/an)

7. Se former au PGDH

Pré-requis à la gestion durable des haies

La Formation au PGDH est ouverte à tous.

Pour prétendre à la formation il faut avoir des pré-requis liés à la connaissance de gestion des haies, de conseil à l'agriculteur.

Inscription formation PGDH

L'inscription aux formations PGDH à Angers sont ouvertes. Plusieurs sessions par an sont programmées en fonction de la demande. Nombre maxi de places disponibles par session de formation : 12 stagiaires

Pour vous inscrire ou demander des informations, contacter :

Sylvie Bazot

Responsable des inscription PGDH au CFPPA Angers Le Fresne

Email : sylvie.bazot@educagri.fr

Tel : 02 41 68 60 03

Coût formation PGDH

La formation au PGDH coûte **920€ par agent et dure 3 jours** au centre de formation du CFPPA Angers Le Fresne.

Centre de formation

Attention, à ce jour il n'y a pas d'autres centre de formation au PGDH en France.

Il est prévu que le CFPPA de Bretagne soit un deuxième centre de formation au PGDH.

Si vous souhaitez ouvrir une formation dans votre région, rapprochez vous de votre CFPPA et mettez les en lien avec le CFPPA Angers le Fresne qui peut accompagner d'autres CFPPA à la mise en place de la formation PGDH.

Articulation PSE – Label Haie

Planification des interventions auprès des agriculteurs

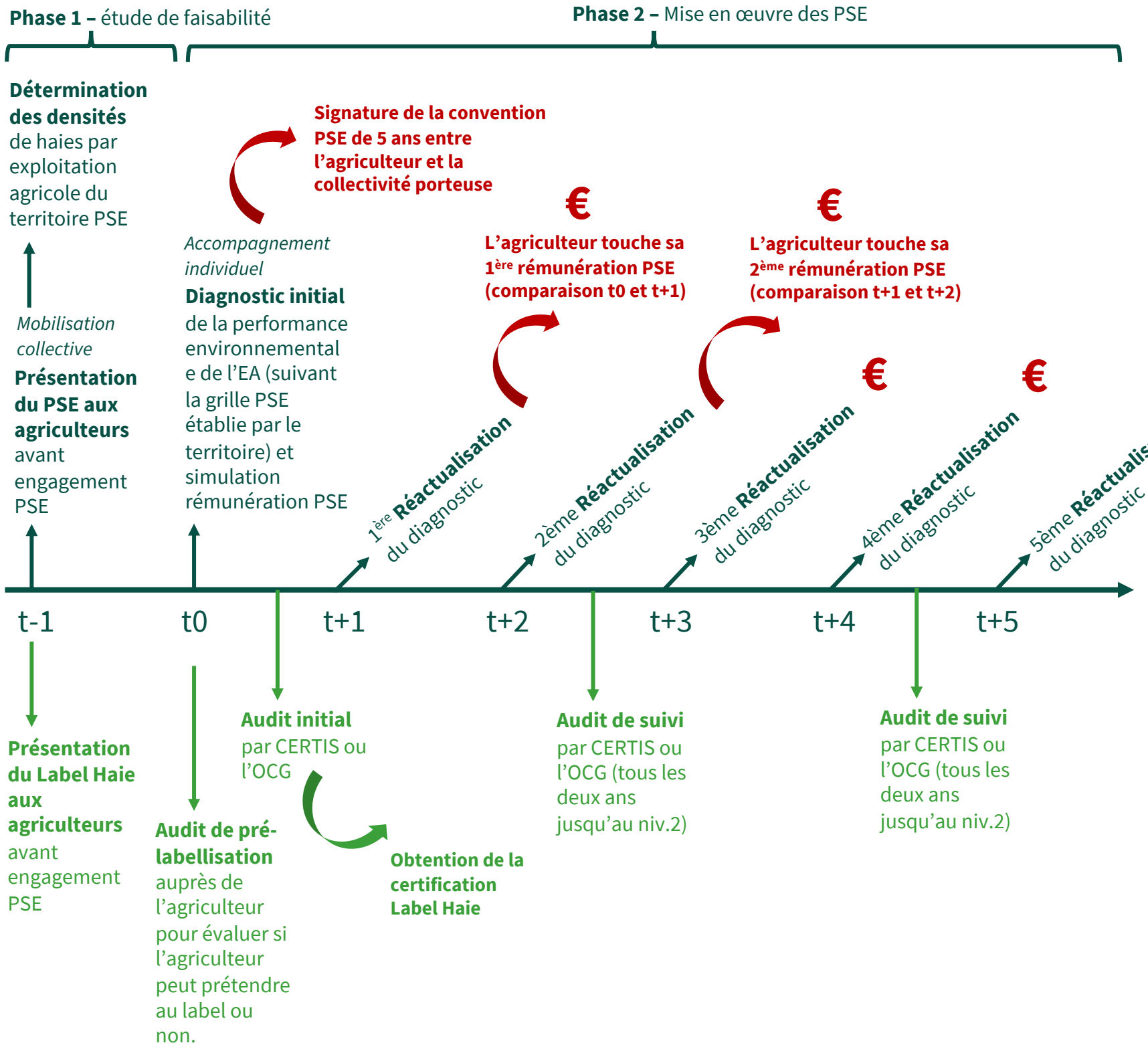
1. Calendrier mise en œuvre PSE et Label Haie

2. Trajectoires d'agriculteurs pour l'entrée dans le Label

Concordance de mise en œuvre des PSE et du Label Haie

Calendrier PSE

Calendrier Label Haie



1. Calendrier mise en œuvre PSE et Label Haie

Articulation des deux dispositifs

Calendrier PSE

Calendrier Label Haie

€ L'agriculteur touche sa
rémunération PSE annuelle
(comparaison n0 et n1)

Trajectoire PSE

Réalisation des trajectoires prévisionnelles et signature des attestations par les agri

juillet-octobre 2021

Signature des contrats PSE

de 5 ans entre l'agriculteur et la collectivité porteuse
> L'agriculteur s'engage : à obtenir le Label Haie d'ici 2 ans / 5 ans suivant la date de signature du contrat PSE

octobre-décembre 2021

Obligation d'avoir obtenu le Label Haie

Tous les agriculteurs PSE doivent être entrés dans le Label Haie (dans l'OCG ou certification individuelle)
AELB / AEAP / AEAG – n+2
AERMC – n+5

n+1

n+2

Obligation du maintien de la certification

L'agriculteur doit maintenir sa certification Label Haie pendant toute la durée de son contrat PSE sinon remboursement rémunération perçue sur volet paysage

n+3

...

Pré-audit Label Haie

évaluer si l'agriculteur peut prétendre au label lot 1 :

- Immédiatement
- d'ici fin déc 2021

lot 2 :

- d'ici 1- 2 ans

lot 3 :

- pas du tout (pas de contrat PSE)

Audit initial – lot 1

Constitution OCG

avec une première liste d'agriculteurs (lot 1)

Demande d'audit initial par CERTIS

>> **Obtention de la certification pour l'OCG**

Formations techniques

Ciblées les indicateurs problématiques

Audit initial – lot 2

Audit de suivi des agri par l'OCG (tous les deux ans jusqu'à atteindre 100% niv.2)

Audit de suivi l'OCG par CERTIS tous les ans

Intégration de tous les agri PSE dans l' OCG

Audit de suivi des agri par l'OCG (tous les deux ans jusqu'à atteindre 100% niv.2)
Audit de l'OCG par CERTIS tous les ans

Même si l'atteinte 100% niv 2 au bout des 5 ans du contrat PSE n'est pas obligatoire, la **progression dans le niv 2 est obligatoire.**

Réalisation des PGDH

sous 2 ans après l'obtention du Label Haie